

Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise



Conseil communautaire

Jeudi 13 avril 2023

- Pouvoirs
- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

- 1/ Vote des taux d'imposition 2023
- 2/ Fixation du produit de la taxe GEMAPI 2023
- 3/ Vote du budget primitif 2023 de la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- 4/ Vote du budget primitif 2023 de l'office de tourisme intercommunal
- 5/ Vote du budget primitif 2023 du service public d'assainissement non collectif
- 6/ Création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique 2ème classe à temps non complet
- 7/ Suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial principal 2ème classe
- 8/ Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial principal 1ère classe
- 9/ Création d'un emploi pour mener à bien un projet / une opération identifiée

10/ Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public en ZAE : ZAE de Bordevieille à Beaumont-de-Lomagne : validation coût prévisionnel, plan de financement prévisionnel, demandes de subvention auprès des partenaires

11/ Transfert de gestion et valorisation des certificats d'économies d'énergies (CEE) au SDE : travaux bâtiments intercommunaux, éclairage public : signature d'une convention avec le SDE /CCLTG (2023-2025)

12/ Contrat d'équipement du Département : signature d'un avenant N°1

13/ Programme de travaux d'investissement voirie - exercice 2023 : demande de subvention auprès du Département

14/ Signature des deux conventions pré-opérationnelles EPF/CCLTG/communes de Beaumont-de-Lomagne ou Lavit-de-Lomagne

15/ Etude globale Plan de référence des aménagements et espaces publics à Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne : validation de la convention tripartite de gouvernance et de cofinancement

16/ Programme « aides aux façades » sur Beaumont-de-Lomagne : poursuite du programme 2023-2024, demande de subvention auprès de la Région

17/ Questions diverses

1. Vote des taux d'imposition 2023

Point sur la fiscalité communautaire

		2022			2023					
	source Etat fiscal 1259 FPU	Base	Taux	Montant en €	Base	Taux	Montant en €	Evolution 2023/2022		
Produit des taxes à taux votés	CFE	1 650 000	27,85%	459 525	1 749 000	27,85%	487 097	27 572	1 360 905	6,00%
	TFB	8 149 000	6,86%	559 021	8 750 000	6,86%	600 250	41 229		7,38%
	TFNB	933 900	13,28%	124 022	998 100	13,28%	132 548	8 526		6,87%
	Taxe Habitation additionnelle				1 485 889	9,49%	141 011	23 844		20,35%
Total autres ressources (indépendantes des taux votés)	CVAE			330 090			351 793	21 703	1 152 978	6,57%
	IFER			66 406			73 734	7 328		11,04%
	TASCOM			76 416			83 731	7 315		9,57%
	THS		9,49%	117 167						
	Taxe additionnelle FNB			13 861			14 660	799		5,76%
	Fraction de TVA			908 119			1 016 495	108 376		11,93%
	Allocations compensatrices + DC RTP			90 710			107 239		16 529	18,22%
	Contribution FNGIR			-494 674			-494 674	0		0,00%
	MONTANT TOTAL PREVISIONNEL DE FISCALITE DIRECTE LOCALE			2 250 663			2 513 883	263 220		11,70%
	TEOM	8 515 806,00	15,30%	1 302 918	9 094 289,00	15,30%	1 391 426	88 508		6,79%

1. Vote des taux d'imposition 2023

Point sur la fiscalité communautaire

Il est proposé au conseil communautaire de voter les taux d'imposition 2023 suivants :

CFE : 27,85%

TFB : 6,86%

TFNB : 13,28

THA : 9,49%

Soit un montant total prévisionnel 2023 attendu de fiscalité directe locale de **2 513 884 €**

(produits attendus des taxes à taux votés + ressources indépendantes des taux votés)

TEOM : 15,30%

Soit un montant prévisionnel 2023 attendu de fiscalité au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de **1 391 426 €**

De plus, il est proposé de capitaliser, par délibération, une partie du taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) maximum non utilisé, soit 2,64% (30,49% taux maximum autorisé de CFE - 27,85% taux actuel de CFE).

Le taux maximum autorisé de CFE dépend de la variation des autres taux de l'année précédente. Le pacte financier et fiscal réalisé entre la communauté de communes et ses 31 communes en 2022 a abouti à la révision des taux de fiscalité des taxes foncières bâties et non bâties. Cette révision des taux de foncier bâti et non bâti fait augmenter le taux maximum de CFE autorisé (+2,64% pour la CCLTG, soit un taux maximum de CFE autorisé de 30,49%). La Communauté de communes n'envisage pas d'augmenter son taux de CFE en 2023. Cependant le service fiscalité de la DGFIP nous conseille de capitaliser, c'est-à-dire de mettre en réserve, pour 3 ans, cette hausse de taux possible de CFE. L'absence de délibération en 2023, ferait perdre à la communauté de communes l'utilisation possible de ce taux dérogatoire.

Le Conseil communautaire doit se prononcer sur la capitalisation d'une partie de son taux de contribution foncière des entreprises (CFE) maximum non utilisé, soit 2,64% (30,49% - 27,85%).

1. Vote des taux d'imposition 2023

Point sur la fiscalité communautaire

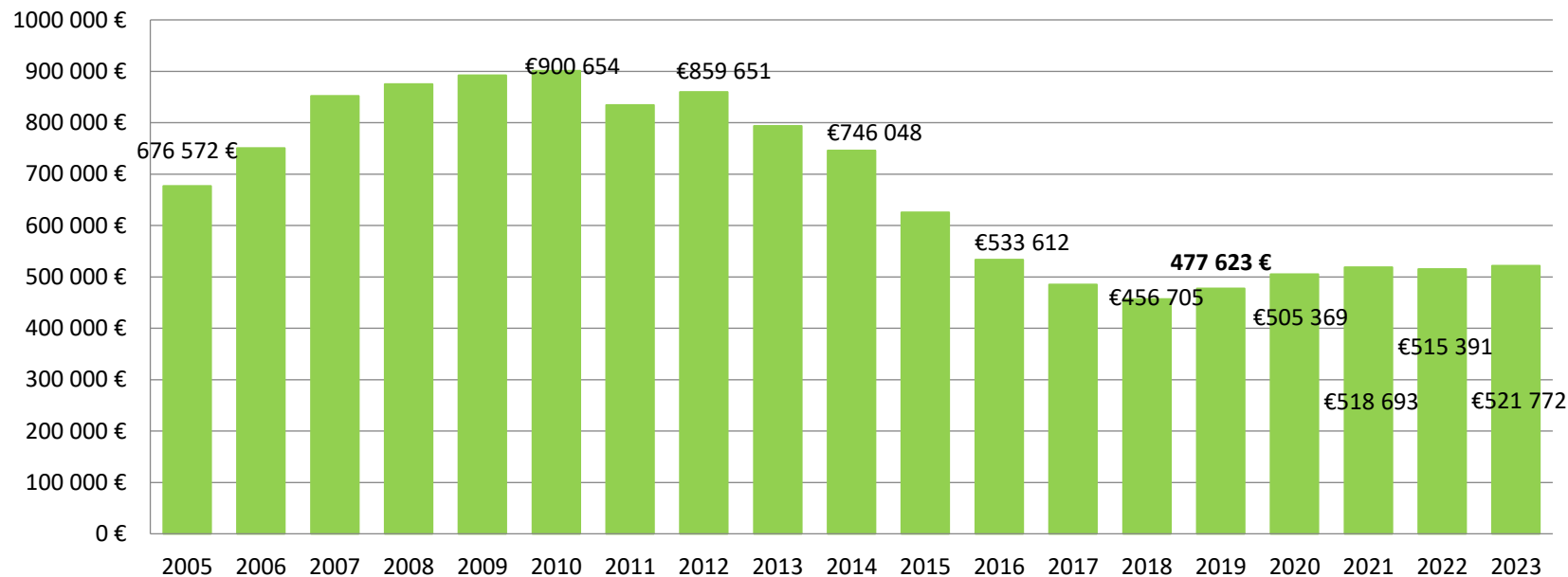
Le Conseil communautaire est appelé à :

→ **APPROUVER** les taux d'imposition 2023, ainsi qu'il suit :

- taux de Cotisation Foncière des Entreprises CFE : 27,85 %
- taux de taxe foncière bâti TFB : 6,86%
- taux de taxe foncière non bâti TFNB : 13,28 %
- Taux de taxe d'habitation additionnelle : 9,49%
- taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM : 15,30 %

→ **APPROUVER** la capitalisation d'une partie de son taux de contribution foncière des entreprises (CFE) maximum non utilisé, soit 2,64% (30,49% - 27,85%).

Evolution de la DGF



Augmentation de la DGF en 2023 (1,24%) 6381 €

Pour mémoire : Hausse DGF 2019 (+4,58%) - DGF 2020 (+3%) – DGF 2022 (-0,64%)

Baisse de la DGF de - 500 000 € entre 2011 et 2018

2. Fixation du produit de la taxe GEMAPI 2023

- Monsieur le Président rappelle que depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes est compétente pour la GEMAPI et que le Conseil Communautaire a institué la taxe GEMAPI prévue à l'article L1530 bis du Code Général des Impôts.
- Il rappelle que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population DGF qui, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, s'établit pour l'année 2023, à 10 757 habitants (population DGF 2022). Il est proposé d'arrêter le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 42 000 € pour l'année 2023, soit un équivalent de l'ordre de 3,90€ par habitant.
- Le Président précise que conformément à l'article L1530 bis du Code Général des Impôts (CGI), le produit de cette taxe sera exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- ARRETE le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2023 à la somme de 42 000 euros ;
- CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour mémoire : Restes à réaliser 2022

CCLTG : RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2022									
Dépenses RAR 2022						Recettes RAR 2022			
Dépenses engagées en 2022	Montant en €	Engagem t art M57	Fct	art RAR M57	Fct	Subventions acquises non reçues en 2022	Montant en €	art. comptable M57	Fonction M57
PLUI : Diagnostic agricole	32 264,40 €	2031	020	2031	020	Fonds européens - MSP Beaumont et Lavit <i>Attente subvention sollicitée</i>	400 000,00 €	13278	410
Plui Factures 12/ 2022	13 041,00 €	2031	20	2031	020	Fonds Européens - Hôtel d'entreprises <i>Attente solde sollicité</i>	148 297,95 €	13273	518
Mission AMO projet extension ZA de Bordevieille (Atelier ATU) Facture 12/2022	5 760,00 €	2031	518	2031	518	DETR - 2021 - Sécurisation incendie ZA Blanc Demande de versement de subvention à solliciter	10 000,00 €	13461	90
Etude de faisabilité projet pôle petite enfance	4 800,00 €	2031	4222	2031		DSIL - Acquisition chaudière biomasse pour le site de la CCLTG Versement de la subvention à solliciter	8 840,00 €	13362	20
Relevés complémentaires(site projet pôle petite enfance)	1 656,00 €	2031	4222	2031	61	Région - Acquisition chaudière biomasse pour le site de la CCLTG Versement de la subvention à solliciter	11 193,00 €	1322	20
Etude de sol sur site projet petite enfance (Salingeo)	5 376,00 €	2031	4222	2031	61	DER - Etude préalable à la création d'un pôle socio-économique de proximité sur la CCLTG Demande de versement de la subvention à solliciter	2 520,00 €	13461	61
Etude de Faisabilité et amiante projet petite enfance (safe)	4 599,84 €	2031	4222	2031	61	Région - Etude préalable à la création d'un pôle socio-économique de proximité sur la CCLTG Demande de versement de la subvention à solliciter	3 780,00 €	1322	61
Marché étude pré Op ORT SOLDE Facture 12/2022	24 360,00 €	2031	632	2031	632	CD82 - Etude préalable à la création d'un pôle socio-économique de proximité sur la CCLTG Demande de versement de la subvention à solliciter	1 890,00 €	1323	61
Etude réhabilitation pont de Marsac	23 232,00 €	2031	845	2031	70	DETR - Ouvrages d'art 2021 Demande de versement à solliciter	10 537,00 €	13461	845
Visite reconnaissance des ouvrages d'art	4 596,00 €	21751	845	2031	70				
TOTAL ARTICLE - 2031	119 685,24 €								
Subvention au CD82 - Giratoire route d'Auch	155 000,00 €	204133	845	204133	845				
TOTAL ARTICLE - 204133	155 000,00 €								
Aides aux commerces (Pacte) : 4 DOSSIERS	4 800,00 €	20422	632	2041581	61	TOTAL RAR 2022 INVESTISSEMENT RECETTES (A INSCRIRE AU BP 2023)	597 057,95 €		
TOTAL ARTICLE - 2041581	4 800,00 €					SOLDE DE RAR 2022 (INVESTISSEMENT)	-17 368,99 €		
Travaux électricité pour interphone crèche (Santin)	2 076,00 €	21318	4222	21318	510				
TOTAL ARTICLE - 21318	2 076,00 €								
PLEIN SUD fac 12 / 2022 mise aux normes réseau	2 178,00 €	2185	020	21838	020				
TOTAL ARTICLE - 21838	2 178,00 €								
Achat gravillonneur	185 673,37 €	215731	845	215731	845				
Achat véhicule utilitaire électrique	23 567,76 €	21828	845	215731	845				
Acquisition tondeuse	36 000,00 €	215738	845	215731	845				
TOTAL ARTICLE - 21838	245 241,13 €								
Fourniture panneaux (Komodo)	156,00 €	215738	845	215738	552				
Fourniture panneaux (Signaux Girod)	474,68 €	215738	845	215738	552				
Fourniture panneaux (Signaux Girod)	1 382,57 €	215738	845	215738	552				
Fourniture panneaux (Komodo)	497,82 €	215738	845	215738	552				
TOTAL ARTICLE - 215738	2 511,07 €								
Prestations de travaux (Marché Baiotto)	21 279,60 €	21751	845	21751	845				
Prestations de travaux (Marché Baiotto)	14 452,80 €	21751	845	21751	845				
EUROVIA FA 12 /2022 émulsion	1 759,85 €	21751	845	21751	845				
ESBTP FA 12 /2022 Granulats	1 600,99 €	21751	845	21751	845				
FIN Marchés granulats et marché émulsion	31 500,00 €	21751	845	21751	845				
LOUPIAS FA 12/2022 SIGN H (5274,65€ SIGN H + 1511,61€ VOI2022)	6 786,26 €	21751	845	21751	845				
Huguenot OA	5 556,00 €	21751	845	21751	845				
TOTAL ARTICLE - 21751	82 935,50 €								
TOTAL RAR 2022 INVESTISSEMENT DEPENSES (A INSCRIRE AU BP 2023)	614 426,94 €								

- Pas de RAR 2022 pour les budgets OTI et SPANC.

3. Budget primitif 2023 de la CCLTG : Subventions – Participations 2023

Principales inscriptions budgétaires 2023 (Fonctionnement)

	Principales inscriptions 2023	AE 2023	CP 2023
Habitat	OPAH - Ingénierie Suivi animation (AE 2022 - 2024)	AP votée en 2022	57 500,00
	Total Habitat		57 500,00
Piscine	Fonctionnement Piscine base de loisirs		123 197,00
	Budget complémentaire fonctionnement piscine Beaumont (robot, produit traitement, pharmacie, ...)		17 000,00
	Total fonctionnement piscine	0,00	140 197,00
Médiathèque	Fonctionnement Médiathèque		76 504,00
	Total fonctionnement médiathèque	0,00	76 504,00
Voirie	Voirie fonctionnement		161 000,00
	Total voirie		161 000,00
Musique	Ecole de musique fonctionnement		170 000,00
	Total musique		170 000,00
Mobilité	Transport à la demande		27 000,00
	Total mobilité		27 000,00
Communication	Réserve foncière à vocation économique (ZAE)		8 000,00
	Maintenance annuelle site web		3 174,00
	Journal Lomagne Initiative		10 500,00
	Plaquette institutionnelle CCLTG		2 600,00
	Flyers école de musique		600,00
	Marque page médiathèque		600,00
	Animation, communication, partenariat PVD (AP 2023 - 2027)	18 000,00	3 600,00
	Total communication		29 074,00
Economie	Abonnement logiciel éco AGDE		3 940,00
	Bourse des locaux (logiciel AGDE 6)		1 200,00
	Formation sur site (logiciel AGDE)		880,00
	Enveloppe outils marketing territorial		4 000,00
	Total économie	0,00	10 020,00
Gestion des animaux errants	Participation financière CCLTG à la gestion des animaux errants		12 000,00
	Total Gestion des animaux errants		12 000,00
Administratif	Archives (intervention courant 2023 - avenant à la convention archivage)		2 310,00
	Total administratif		2 310,00
Bâtiments	Bilan énergétique des bâtiments CCLTG (conventionnement avec SDE sur 3 ans)	6 202,00	2 067,40
	Total bâtiments	6 202,00	2 067,40
Personnel	Poste Convention territoriale Globale (contrat sur 4 ans)		40 000,00
	Poste SPANC - Eau - Assainissement - GEMAPI - Environnement - Agricole		40 000,00
	Total nouveau personnel		80 000,00

3. Budget primitif 2023 de la CCLTG : Subventions – Participations 2023

Principales inscriptions budgétaires 2023 (Fonctionnement suite)

	ARTICLES	Principales inscriptions 2023	AE 2023	CP 2023
Participations aux syndicats dont CCLTG est membre	65568	SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT NUMERIQUE		14 319,00
	65561	SYNDICAT MIXTE GARONNE QUERCY GASCOGNE (PETR)		15 108,00
	65561	SYNDICAT MIXTE ORDURES MENAGERES		1 299 685,00
	65568	SYNDICAL SYGRAL		44 499,00
	65568	SAGE		100
Participation financières CCLTG suite à prise d'intérêts communautaires		Total participations aux syndicats dont CCLTG est membre		1 373 711,00
	6553	Contribution au SDIS		213 659,88
	65748	Point Information jeunesse - Subvention		21 000,00
		Total participation financières CCLTG suite à prise d'intérêts communautaires		234 659,88
Participation financière CCLTG suite à intérêts communautaire exercée par association	65748	EAJE LES PTITS LOUPS (fct 4222) - subvention		44 883,00
	65748	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (fct 4222) - subvention		23 989,00
	65748	LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT LAEP (fct 4222) - subvention		3 721,00
	657382	ASSO. PORTAGE REPAS EHPAD - Fonctionnement (fct 61)		20 000,00
		Total Participation financière CCLTG suite à compétence communautaire exercée par association		92 593,00
Versements subventions de fonctionnement par CCLTG	65748	ASSO LACHAPELLE (fct 633) - subvention		5 000,00
	65748	MISSION LOCALE		5 169,00
	6558	CAUE		1 500,00
	6558	ADEFPAT		300,00
	6281	ADCF		1 150,00
	6281	AMF		650,00
	6558	CCI 82 Participation CCLTG (AP 2022 - 2023)	AP votée en 2022	5 000,00
	6558	Chambre métiers 82 Participation CCLTG (AP 2022 - 2023)	Ap votée en 2022	4 000,00
	65748	Vis ta Lomagne - Subvention		8 000,00
	65748	Vis ta Lomagne - Participation CCLTG à personnel Vis ta Lomagne : 23h/35h = 66% bas ETP : 21 K€) année 2023 : jusqu'au 11/07/2023 financement banque des territoires et du 12/07/2023 au 21/12/2023 financement CCTG 2024 - 2026 : base calcul ETP 22 K€ par an convention CCLTG / Vis ta Lomagne 2021 - 2026 AE 2023 - 2026	50 560,00	7 000,00
		Abattoir Montauban		20 000,00
		Total versement subventions de fonctionnement par CCLTG		57 769,00
Tourisme	6573641	Versement au budget annexe tourisme pour opérationnel fonctionnement (ce montant tient compte des excédents du budget annexe OTI 2021)		21 176,63
	6573641	Versement au budget annexe tourisme pour charges de personnel		82 000,00
	6132	Location local temporaire OTI		5 625,00
		Total tourisme		108 801,63

3. Budget primitif 2023 de la CCLTG: Inscriptions budgétaires 2023

Principales inscriptions budgétaires 2023 (investissement)

	Principales inscriptions budgétaires 2023	AP 2023	CP 2023
Service technique	Signalisation verticale (AP annuelle)	16 800,00	16 800,00
	Programme principal liant (AP annuelle)	460 000,00	460 000,00
	Liant 2022 (AP annuelle)	190 000,00	190 000,00
	Signalisation horizontale (AP annuelle)	20 000,00	20 000,00
	Ouvrages d'art (AP annuelle) : PONT Marsac + Expertise 4 ponts	202 000,00	202 000,00
	Ordinateur portable pour service technique (AP annuelle)	2 000,00	2 000,00
	Etude évolution de la compétence voirie (AP annuelle)	40 000,00	40 000,00
	Lancement étude d'aménagement cimetières (frais publication) (AP annuelle)	5 000,00	5 000,00
	Acquisition épaveuse (AP annuelle)	150 000,00	150 000,00
	Complément coût voiture électrique (suppression de la reprise ancien véhicule) (AP annuelle)	7 000,00	7 000,00
	Acquisition 2 tronconneuses (AP 2023)	1 324,30	1 324,30
	Petits équipements entretien cimetières (tondeuse, rotofil électrique et batterie) (AP annuelle)	4 000,00	4 000,00
	Production immobilisée - travaux lourds de voirie	120 000,00	120 000,00
	Total service technique	1 218 124,30	1 218 124,30
Investissement zones d'activité	Protection incendie ZA du Coutre (Lavit) (AP 2023 - 2024)	15 000,00	15 000,00
	Réserve foncière à vocation économique (ZAE) (AP 2023 - 2024)	60 000,00	60 000,00
	Extension ZA Bordevieille (tranche conditionnelle 1) (AP annuelle)	74 220,00	15 120,00
	Modification éclairage public ZA Bordevieille (AP 2023 - 2024)	40 000,00	40 000,00
	Total zones d'activité	189 220,00	130 120,00
Versement subventions d'investissement CCLTG	Aides CCLTG aux commerces (AP annuelle) Pacte 1 - ancien dispositif - 3 dossiers : 3600€	3 600,00	3 600,00
	Aides CCLTG aux commerces (pacte 2 - nouveau dispositif) (AP 2023 - 2027)	76 400,00	16 400,00
	Aides CCLTG à l'immobilier d'entreprises (AP annuelle)	40 000,00	40 000,00
	Aide CCLTG Fonds l'Occal boulangers pâtisseries (AP annuelle)	6 000,00	6 000,00
	Total versement subventions investissement par CCLTG	126 000,00	66 000,00
ORT - PVD	Etude plan de référence (AP annuelle)	132 000,00	132 000,00
	Gommer visuellement les vitrines des locaux vacants (AP 2023 - 2024)	10 000,00	5 000,00
	Total ORT - PVD	142 000,00	137 000,00
OPAH	OPAH (aides aux travaux, aide aux façades, prime sortie de vacance, prime accès indépendant aux étages) AP travaux 2023 - 2026	459 751,00	94 375,00
	Total OPAH	459 751,00	94 375,00
Communication	Signalétique des équipements publics (AP annuelle)	37 806,00	37 806,00
	Signalétique du pôle TEC (AP 2023 - 2024)	15 000,00	15 000,00
	OPAH - Opération Façade - Communication - Investissements (AP 2022 - 2024)	AP votée en 2022	3 000,00
	Total communication	52 806,00	55 806,00

3. Budget primitif 2023 de la CCLTG: Inscriptions budgétaires 2023

Principales inscriptions budgétaires 2023 (investissement - suite)

	Principales inscriptions budgétaires 2023	AP 2023	CP 2023
Pôle petite enfance	Acquisition foncière - Etudes préalables (AP 2023 - 2025)	2 864 592,00	50 000,00
	Démolition (AP 2023 - 2025)		180 000,00
	Etude désamiantage avant travaux démolition (AP 2023 - 2025)		5 000,00
	Désamiantage (AP 2023 - 2025)		204 000,00
	Honoraire maîtrise d'œuvre (AP 2023 - 2025)		100 000,00
	Maîtrise d'œuvre démolition (AP 2023 - 2025)		5 000,00
	Total Petite enfance	2 864 592,00	544 000,00
Urbanisme	PLUI (AP 2022 - 2025) : Lot 1 - tranche ferme : CP 72 000 € Lot 1 - Tranche optionnelle 2 (SDET) : CP 27 600 € Lot 2 - Evaluation environnementale PLUI : CP 27 600 €	AP votée en 2022	127 200,00
	Urbanisme : Procédure MAJ annexes et téléversement doc urba géoportail	5 000,00	5 000,00
	Etude sur l'élaboration de périmètres délimitées des abords	33 300,00	33 300,00
	Total urbanisme	38 300,00	165 500,00
Projet de territoire	Mission flash (projet de territoire) - Synthèse de l'ensemble des diagnostics et études réalisées - demandé par la Chambre Régionale des Comptes (AP 2023 - 2024)	30 000,00	30 000,00
	Total projet de territoire	30 000,00	30 000,00
Tourisme	Nouvel OTI : Etude scénographique maîtrise d'œuvre (AP 2022 - 2023)	AP votée en 2022	31 550,00
	Nouvel OTI - fourniture - montage - installation mobilier agencement (AP 2022 - 2023)	AP votée en 2022	200 000,00
	Total tourisme	AP votée en 2022	231 550,00
Ecole de musique	Ecole musique : investissement mobilier - équipement nouveaux locaux (AP 2023 - 2024)	15 000,00	15 000,00
	Total école de musique	15 000,00	15 000,00
Piscine base de loisirs	travaux mise en conformité et vétusté suite à expertise technique (AP 2023)	100 000,00	100 000,00
	Changement vanne piscine (urgent) (AP 2023)	3 281,68	3281,68
	Piscine base loisirs - Provision pour risque investissement (AP annuelle)	50 000,00	50 000,00
	Investissement petit matériel (souffleur, compresseur, enrouleur, karcher, matériel de secours, sono, analyse de l'eau, matériel d'appoint maître nageur, caisse enregistreuse, ...) (AP 2023)	17 000,00	17 000,00
	Total piscine base de loisirs	170 281,68	170 281,68
Numérique	Démontage réseau Boucle Local radio (réseau herzien - XILAN) (AP 2023 - 2024)	32 000,00	32 000,00
	Renouvellement parc ordinateur portable (AP 2023)		
	Total numérique	32 000,00	32 000,00
Travaux sur bâtiments CCLTG	Ouverture fenêtre étage + modification cuisine (AP 2023)	6 000,00	6 000,00
	Climatisation étage bureau (AP 2023)	15 000,00	15 000,00
	Mise en conformité bâtiments CCLTG (électricité) (AP 2023)	5 000,00	5 000,00
	Travaux divers non programmés sur bâtiments CCLTG (AP 2023)	20 000,00	20 000,00
	Acquisition étagères archives (AP 2023)	1 916,00	1 916,00
	Aménagement médiathèque (plaque sécurité sur barrière terrasse + portillon sécurité accès escalier) (AP 2023)	3 000,00	3 000,00
	Total travaux sur bâtiments CCLTG	50 916,00	50 916,00
Environnement - Agriculture	Etude érosion des sols (AP 2023-2026)	83 520,00	28 800,00
	(AP 2023 - 2024) Etude protection inondation (Le RI de la GEMAR) - Etude hydraulique	50 000,00	50 000,00
	Etude anticipation prise de compétence eau et assainissement (AP 2023 - 2025)	50 000,00	50 000,00
	Etude préalable cimetières	32 400,00	32 400,00
	Total Environnement - Agriculture	215 920,00	161 200,00
Acquisition bâtiments ou terrains	Terrains bâtis (chapitre 21) (AP annuelle)	100 000,00	100 000,00
	Sécurité investissement BP 2022 (chapitre 21) (AP annuelle)	100 000,00	100 000,00
	Total sécurités budgétaires	200 000,00	200 000,00

3. Budget primitif 2023 de la CCLTG: *Rappel de la solidarité communautaire en 2023*

- Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) :

Subventions CCLTG via les communes

SUBVENTIONS 2023 CCLTG (FPIC) via les Communes	
COMMUNE BEAUMONT	20 550 €
FERMAT SCIENCES	4 500
FOOTBALL BEAUMONT	2 070
ECOLE RUGBY BEAUMONTOIS	9 000
ASC salon du livre	1 350
ASC séances contées	2 070
PIJ forum santé jeunes	300
TENNIS CLUB	360
MIDI-GASCOGNE	900

COMMUNE LAVIT	1 920
FOOTBALL LAVIT	1 720
Translomagnole	200

COMMUNE LARRAZET	2 220
FOOTBALL LARRAZET	1 720
Les 40 ans des Florales de Larrazet	500

exceptionnel en 2023

COMMUNE SERIGNAC	1 720
FOOTBALL SERIGNAC	1 720

- Dotation de solidarité communautaire (84 700 €) : intégrer définitivement depuis 2022, dans les attributions de compensations des 10 communes initialement concernées (écoles).
- Rappel du pacte financier mis en place en 2022 (466 505 € de charges fiscalisées) : prise de compétences SDIS, médiathèque, PIJ, piscine base de loisirs. Le coût des prises de compétence a été entièrement pris en charge par la Communauté de communes via une fiscalisation des compétences.

3. Budget primitif 2022 de la CCLTG

Vote du budget primitif 2023

COMM. DE COM LOMAGNE T&G - Principal - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 490 537,09	3 166 799,15
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	614 426,94	597 057,95
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 220 106,93
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 104 964,03	3 983 964,03
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 619 994,23	5 886 134,58
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 854 859,65
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		6 619 994,23	6 740 994,23
TOTAL DU BUDGET (4)		10 724 958,26	10 724 958,26

3. Budget primitif 2022 de la CCLTG

Vote du budget primitif 2023

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	960 038,00	804 727,70	155 310,30	83	876 077,02	805 720,64	70 356,38	91	946 656,80		946 656,80	8,1
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	281 950,00	235 963,40	45 986,60	83	251 468,00	223 407,83	28 060,37	88	332 678,00		332 678,00	32,3
61 - SERVICES EXTERIEURS	528 938,00	501 788,40	27 151,60	94	490 404,02	421 652,13	68 751,89	85	453 304,34		453 304,34	-7,6
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	107 200,00	52 597,90	54 602,10	49	96 255,00	146 123,88	-49 868,88	151	125 674,46		125 674,46	30,6
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	41 950,00	14 380,00	27 570,00	34	37 950,00	14 537,00	23 413,00	38	35 000,00		35 000,00	-7,8
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 286 000,00	1 220 860,53	65 139,47	94	1 435 057,00	1 365 770,20	69 286,80	95	1 587 905,89		1 587 905,89	10,7
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 100,00	14 115,64	-13 015,64	999	4 600,00	4 763,68	-163,68	103	30 000,00		30 000,00	552,2
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	23 900,00	19 097,09	4 802,91	79	23 900,00	21 773,02	2 126,98	91	31 102,98		31 102,98	30,1
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 261 000,00	1 187 647,80	73 352,20	94	1 406 557,00	1 339 233,50	67 323,50	95	1 526 802,91		1 526 802,91	8,5
014 - Atténuations de produits	948 710,00	834 466,62	114 243,38	87	1 194 790,00	1 194 338,83	451,17	99	1 204 244,76		1 204 244,76	0,8
65 - Autres charges de gestion courante	1 836 472,89	1 685 608,40	150 864,49	91	1 839 461,12	1 769 618,64	69 842,48	96	2 048 895,99		2 048 895,99	11,4
66 - Charges financières	29 843,14	24 843,14	5 000,00	83	25 022,73	22 910,62	2 112,11	91	22 985,95		22 985,95	-8,1
67 - Charges spécifiques	18 850,00		18 850,00						20 000,00		20 000,00	0,0
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	2 000,00		2 000,00		1 521,00	1 014,00	507,00	66	4 100,00		4 100,00	169,6
Total dépenses réelles	5 121 914,03	4 570 506,39	551 407,64	89	5 371 928,87	5 159 372,93	212 555,94	96	5 834 789,39		5 834 789,39	8,6
Total dépenses d'ordre	611 785,27	683 728,38	-71 943,11	111	709 393,36	631 534,98	77 858,38	89	908 204,84		908 204,84	28,0
Total dépenses de fonctionnement	5 733 699,30	5 254 234,77	479 464,53	91	6 081 322,23	5 790 907,91	290 414,32	95	6 742 994,23		6 742 994,23	10,9

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et vente	167 000,00	148 362,59	18 637,41	88	187 759,00	203 927,43	-16 168,43	108	183 380,00		183 380,00	-2,3
73 - Impôts et taxes	3 868 450,00	3 881 915,62	-13 465,62	100	2 427 215,62	1 300 461,00	1 126 754,62	53	1 717 901,00		1 717 901,00	-29,2
731 - Impositions directes					1 833 178,00	3 209 992,83	-1 376 814,83	175	3 016 457,21		3 016 457,21	64,5
74 - Dotations et participations	768 582,00	837 716,27	-69 134,27	108	706 452,39	987 750,33	-281 297,94	139	723 123,37		723 123,37	2,4
75 - Autres produits de gestion courante	87 085,00	101 622,00	-14 537,00	116	92 438,00	104 623,48	-12 185,48	113	92 438,00		92 438,00	0,0
77 - Produits spécifiques	2 000,00	16 716,02	-14 716,02	835	2 000,00	16 255,95	-14 255,95	812	2 000,00		2 000,00	0,0
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations	2 000,00		2 000,00		2 000,00		2 000,00	0	2 000,00		2 000,00	0,0
013 - Atténuations de charges	44 300,00	67 872,70	-23 572,70	153	63 800,00	56 277,32	7 522,68	88	28 835,00		28 835,00	-54,8
002 - Excédent de fonctionnement reporté	794 282,30	794 282,30	0,00	100	655 985,84	655 985,84	0,00	100	854 859,65		854 859,65	30,3
Total recettes réelles	5 733 699,30	5 848 487,50	-114 788,20	102	5 970 828,85	6 535 274,18	-564 445,33	109	6 620 994,23		6 620 994,23	10,9
Total recettes d'ordre		61 733,11	-61 733,11		110 493,38	110 493,38	0,00	100	122 000,00		122 000,00	10,4
Total recettes de fonctionnement	5 733 699,30	5 910 220,61	-176 521,31	103	6 081 322,23	6 645 767,56	-564 445,33	109	6 742 994,23		6 742 994,23	10,9

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		655 985,84	-655 985,84			854 859,65	-854 859,65	0				

3. Budget primitif 2023 de la CCLTG

Vote du budget primitif 2023

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	34 708,93	34 708,93	0,00	100								
16 - Emprunts et dettes assimilés	140 773,35	140 773,35	0,00	100	180 998,21	181 554,87	19 441,54	89	182 915,11		182 915,11	1,1
20 - Immobilisations incorporelles	694 980,00	31 344,00	663 616,00	4	589 028,00	169 426,00	419 602,00	28	596 743,00	119 685,24	718 428,24	21,6
204 - Subventions d'équipement versées	301 200,00	27 400,00	273 800,00	9	276 236,00	65 236,00	211 000,00	23	160 375,00	159 800,00	320 175,00	15,9
21 - Immobilisations corporelles	2 394 591,00	1 192 341,42	1 202 249,58	49	2 137 494,51	1 141 152,21	996 342,30	53	2 193 003,98	334 941,70	2 527 945,68	18,3
22 - Immobilisations reçues en affectation					250 000,00		250 000,00	0	200 000,00		200 000,00	-20,0
23 - Immobilisations en cours	15 000,00		15 000,00									
Total dépenses réelles hors opérations	3 581 233,28	1 426 567,70	2 154 665,58	39	3 433 754,72	1 537 368,88	1 896 385,84	44	3 333 037,09	614 426,94	3 947 464,03	15,0
1121 - Opération Façades 2021	8 000,00		8 000,00		12 000,00	11 373,00	627,00	94				-100,0
1123 - Opération Façades 2023									32 500,00		32 500,00	0,0
1221 - PVD - Vis ta Lomagne	20 000,00		20 000,00		40 000,00	40 000,00	0,00	100				-100,0
Total dépenses opérations d'invest.	28 000,00		28 000,00		52 000,00	51 373,00	627,00	98	32 500,00		32 500,00	-37,5
Total dépenses d'ordre	155 000,00	61 733,11	93 266,89	39	120 032,88	120 032,88	0,00	100	127 000,00		127 000,00	5,8
Total dépenses d'investissement	3 764 233,28	1 488 300,81	2 275 932,47	39	3 605 787,60	1 708 774,76	1 897 012,84	47	3 492 537,09	614 426,94	4 106 964,03	13,9

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté					505 752,20	505 752,20	0,00	100	220 106,93		220 106,93	-58,5
024 - Produits des cessions d'immobilisations					13 000,00		13 000,00	0	2 000,00		2 000,00	-84,6
10 - Dotations, fonds divers et réserves	250 000,00	180 186,38	89 833,62	64	130 000,00	103 223,40	26 776,60	79	100 000,00		100 000,00	-23,1
13 - Subventions d'investissement reçues	1 278 708,35	890 158,25	388 548,10	69	1 185 032,40	438 831,61	746 200,79	37	1 306 368,14	597 057,95	1 903 426,09	60,6
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 480 741,68	260 000,00	1 220 741,66	17	1 001 070,14	200 000,00	801 070,14	19	924 353,17		924 353,17	-7,7
Total recettes réelles hors opérations	3 009 448,01	1 310 324,63	1 699 123,38	43	2 834 854,74	1 247 807,21	1 587 047,53	44	2 552 828,24	597 057,95	3 149 886,19	11,1
1121 - Opération Façades 2021	8 000,00		8 000,00		12 000,00		12 000,00	0	11 373,00		11 373,00	-5,2
1123 - Opération Façades 2023									32 500,00		32 500,00	0,0
1221 - PVD - Vis ta Lomagne	20 000,00		20 000,00		40 000,00	40 000,00	0,00	100				-100,0
Total recettes opérations d'invest.	28 000,00		28 000,00		52 000,00	40 000,00	12 000,00	76	43 873,00		43 873,00	-15,6
Total recettes d'ordre	766 785,27	683 728,38	83 056,89	89	718 932,86	641 074,48	77 858,38	89	913 204,84		913 204,84	27,0
Total recettes d'investissement	3 804 233,28	1 994 053,01	1 810 180,27	52	3 605 787,60	1 928 881,69	1 676 905,91	53	3 509 906,08	597 057,95	4 106 964,03	13,9

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement	40 000,00	505 752,20	-465 752,20	999		220 106,93	-220 106,93	0	17 368,99	-17 368,99		

Soit un budget total 2023 CCLTG de 10 724 958,26 €

4. Budget primitif 2023 de l'Office de Tourisme Intercommunal *Vote du budget primitif 2023*

OFFICE DU TOURISME - OFFICE DU TOURISME - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	21 327,00	9 006,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 12 321,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	21 327,00	21 327,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	154 347,20	121 876,63
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 32 470,57
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	154 347,20	154 347,20
	TOTAL DU BUDGET (4)	175 674,20	175 674,20

4. Budget primitif 2023 de l'Office de Tourisme Intercommunal

Vote du budget primitif 2023

OFFICE DU TOURISME
BP 2023

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	56 492,00	38 438,49	18 053,51	68	60 235,49	44 492,51	15 742,98	73	62 341,20		62 341,20	3,5
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	3 957,00	3 927,46	29,54	99	10 366,56	6 587,82	3 778,74	63	4 400,00		4 400,00	-57,6
61 - SERVICES EXTERIEURS	10 271,00	7 390,26	2 880,74	71	9 258,96	10 289,48	-1 030,52	111	8 080,00		8 080,00	-12,7
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	42 264,00	27 120,77	15 143,23	64	40 609,97	27 615,21	12 994,76	68	49 861,20		49 861,20	22,8
012 - Charges de personnel et frais assimilés	80 000,00	75 334,89	4 665,11	94	80 000,00	79 382,43	617,57	99	82 000,00		82 000,00	2,5
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	80 000,00	75 334,89	4 665,11	94	80 000,00	79 382,43	617,57	99	82 000,00		82 000,00	2,5
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations									1 000,00		1 000,00	0,0
Total dépenses réelles	141 492,00	113 773,38	27 718,62	80	140 235,49	123 874,94	16 360,55	88	145 341,20		145 341,20	3,6
Total dépenses d'ordre	2 080,97	2 080,97	0,00	100	5 321,00	5 321,00	0,00	100	9 006,00		9 006,00	69,3
Total dépenses de fonctionnement	143 572,97	115 854,35	27 718,62	80	145 556,49	129 195,94	16 360,55	88	154 347,20		154 347,20	6,0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et vente	80 000,00	80 004,89	-4,89	100	80 000,00	79 516,43	483,57	99	82 000,00		82 000,00	2,5
73 - Impôts et taxes	9 000,00	14 563,27	-5 563,27	161								
731 - Impositions directes					12 000,00	28 035,78	-16 035,78	233	17 700,00		17 700,00	47,5
74 - Dotations et participations	19 515,41	19 372,86	142,55	99	20 412,26	20 412,86	-0,60	100	21 176,63		21 176,63	3,7
75 - Autres produits de gestion courante						557,21	-557,21	0				
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations									1 000,00		1 000,00	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	35 057,56	35 057,56	0,00	100	33 144,23	33 144,23	0,00	100	32 470,57		32 470,57	-2,0
Total recettes réelles	143 572,97	148 998,58	-5 425,61	103	145 556,49	161 666,51	-16 110,02	111	154 347,20		154 347,20	6,0
Total recettes de fonctionnement	143 572,97	148 998,58	-5 425,61	103	145 556,49	161 666,51	-16 110,02	111	154 347,20		154 347,20	6,0

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		33 144,23	-33 144,23		0,00	32 470,57	-32 470,57	-999	0,00		0,00	700,0

4. Budget primitif 2023 de l'Office de Tourisme Intercommunal

Vote du budget primitif 2023

OFFICE DU TOURISME
BP 2023

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
20 - Immobilisations incorporelles	11 856,00		11 856,00		11 856,00	11 856,00	0,00	100				-100,0
21 - Immobilisations corporelles	6 500,00		6 500,00		12 321,00		12 321,00	0	21 327,00		21 327,00	73,1
27 - Autres immobilisations financières	415,00	415,00	0,00	100								
Total dépenses réelles hors opérations	18 771,00	415,00	18 356,00	2	24 177,00	11 856,00	12 321,00	49	21 327,00		21 327,00	-11,8
Total dépenses d'investissement	18 771,00	415,00	18 356,00	2	24 177,00	11 856,00	12 321,00	49	21 327,00		21 327,00	-11,8

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	3 480,17	3 480,17	0,00	100	5 146,14	5 146,14	0,00	100	12 321,00		12 321,00	139,4
13 - Subventions d'investissement reçues	14 709,86		14 709,86		13 709,86	13 709,86	0,00	100				-100,0
Total recettes réelles hors opérations	18 190,03	3 480,17	14 709,86	19	18 856,00	18 856,00	0,00	100	12 321,00		12 321,00	-34,7
Total recettes d'ordre	2 080,97	2 080,97	0,00	100	5 321,00	5 321,00	0,00	100	9 006,00		9 006,00	69,3
Total recettes d'investissement	20 271,00	5 561,14	14 709,86	27	24 177,00	24 177,00	0,00	100	21 327,00		21 327,00	-11,8

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement	1 500,00	5 146,14	-3 646,14	343		12 321,00	-12 321,00	0				

Soit un budget total 2023 OTI de 175 674,20 €

5. Budget primitif 2023 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) *Vote du budget primitif 2023*

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	131 580,13	47 564,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		84 016,13
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	131 580,13	131 580,13
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	31 977,82	
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		31 977,82
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	31 977,82	31 977,82
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	163 557,95	163 557,95

5. Budget primitif 2023 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) *Vote du budget primitif 2023*

S.P.A.N.C.
BP 2023

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	163 600,12	33 700,00	129 900,12	20	118 813,01	30 850,00	87 963,01	25	105 580,13		105 580,13	-11,1
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	1 000,00		1 000,00		5 000,00		5 000,00	0	5 000,00		5 000,00	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	92 600,12		92 600,12		53 888,01		53 888,01	0	20 584,00		20 584,00	-81,8
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	70 000,00	33 700,00	36 300,00	48	59 925,00	30 850,00	29 075,00	51	80 016,13		80 016,13	33,5
012 - Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00	19 712,00	10 288,00	65	20 000,00	19 850,00	150,00	99	20 000,00		20 000,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 000,00	19 712,00	288,00	98	20 000,00	19 850,00	150,00	99	20 000,00		20 000,00	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	10 000,00		10 000,00									
65 - Autres charges de gestion courante	12 000,00		12 000,00		2 133,00		2 133,00	0	3 000,00		3 000,00	40,6
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00		1 000,00		1 000,00	0	1 000,00		1 000,00	0,0
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. &	2 000,00		2 000,00		170,00	161,04	8,96	94	2 000,00		2 000,00	999,9
022 - Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00									
Total dépenses réelles	227 600,12	53 412,00	174 188,12	23	142 116,01	50 861,04	91 254,97	35	131 580,13		131 580,13	-7,4
Total dépenses de fonctionnement	227 600,12	53 412,00	174 188,12	23	142 116,01	50 861,04	91 254,97	35	131 580,13		131 580,13	-7,4

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Vente de produits finis, prestations de s	110 561,50	31 489,39	79 072,11	28	35 000,00	29 761,16	5 238,84	85	45 564,00		45 564,00	30,2
74 - Subventions d'exploitation		2 340,00	-2 340,00		9 660,00	9 660,00	0,00	100				-100,0
78 - Reprises sur amortissements, dépréc. &	2 000,00		2 000,00		2 000,00		2 000,00	0	2 000,00		2 000,00	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	115 038,62	115 038,62	0,00	100	95 456,01	95 456,01	0,00	100	84 016,13		84 016,13	-12,0
Total recettes réelles	227 600,12	148 868,01	78 732,11	65	142 116,01	134 877,17	7 238,84	94	131 580,13		131 580,13	-7,4
Total recettes de fonctionnement	227 600,12	148 868,01	78 732,11	65	142 116,01	134 877,17	7 238,84	94	131 580,13		131 580,13	-7,4

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		95 456,01	-95 456,01			84 016,13	-84 016,13	0				

5. Budget primitif 2023 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Vote du budget primitif 2023

S.P.A.N.C.
BP 2023

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
20 - Immobilisations incorporelles					31 977,82		31 977,82	0	31 977,82		31 977,82	0,0
Total dépenses réelles hors opérations					31 977,82		31 977,82	0	31 977,82		31 977,82	0,0
10 - subventions agence de l'eau	67 017,82	25 121,59	41 896,23	37								
11 - Opération régul. titres antérieurs					9 660,00	9 660,00	0,00	100				-100,0
Total dépenses opérations d'invest.	67 017,82	25 121,59	41 896,23	37	9 660,00	9 660,00	0,00	100				-100,0
Total dépenses d'ordre					7 500,00		7 500,00	0				-100,0
Total dépenses d'investissement	67 017,82	25 121,59	41 896,23	37	49 137,82	9 660,00	39 477,82	19	31 977,82		31 977,82	-34,9

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	39 477,82	39 477,82	0,00	100	41 637,82	41 637,82	0,00	100	31 977,82		31 977,82	-23,2
Total recettes réelles hors opérations	39 477,82	39 477,82	0,00	100	41 637,82	41 637,82	0,00	100	31 977,82		31 977,82	-23,2
10 - subventions agence de l'eau	27 540,00	27 281,59	258,41	99								
Total recettes opérations d'invest.	27 540,00	27 281,59	258,41	99								
Total recettes d'ordre					7 500,00		7 500,00	0				-100,0
Total recettes d'investissement	67 017,82	66 759,41	258,41	99	49 137,82	41 637,82	7 500,00	84	31 977,82		31 977,82	-34,9

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Budget Primitif 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		41 637,82	-41 637,82			31 977,82	-31 977,82	0				

Soit un budget total 2023 SPANC de 163 557,95 €

6. Création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique 2ème classe à temps non complet

- Suite à la demande de mise en congé sans rémunération pour convenances personnelles pour une période d'un an (du 1/09/23 au 31/08/24) de Mr Michel LAGARRIGUE , professeur de saxophone à l'école de musique en contrat à durée indéterminée en qualité d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe, il est proposé de délibérer au prochain conseil communautaire afin de créer un emploi permanent à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à 1h30 hebdomadaire et d'autoriser à recourir à un agent contractuel dans le cadre de l'article L 332-8 3° du code général de la fonction publique territoriale.

- Le Conseil communautaire sera appelé à :
- CREER un emploi permanent à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à 1h30 hebdomadaire
- AUTORISER le Président à recourir à un agent contractuel dans le cadre de l'article L 332-8 3° du code général de la fonction publique territoriale
- CHARGER le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

7 . Suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe

- Suite à l'avancement de Monsieur Denis ROUJEAN, agent technique au service technique au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2023, il est proposé de délibérer au prochain conseil communautaire afin de supprimer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 20h00 hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet 2023

- Le Conseil communautaire sera appelé à :
- APPROUVER la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 20h00 hebdomadaire.

8 . Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe

- Suite à l'avancement de Monsieur Denis ROUJEAN, agent technique au service technique au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2023, il est proposé de délibérer au prochain conseil communautaire afin de créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 20h00 hebdomadaire.

- Le Conseil communautaire sera appelé à :
- CREER un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 20h00 hebdomadaire ;
- CHARGER le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

9/ Création d'un emploi pour mener à bien un projet / une opération identifiée

En janvier 2023, les communes de Beaumont, de Lavit et la CCLTG ont co-signé une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles avec la CAF82 pour une durée de 5 ans (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026). Il s'agit d'un projet social de territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé qui a permis d'identifier les caractéristiques et les besoins du territoire et d'en déduire les axes prioritaires pour les champs d'intervention à privilégier. 10 thématiques ont été retenues lors du diagnostic : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Animation de la vie sociale, Accompagnement social, Logement et l'habitat, Accès aux droits et inclusion numérique, Santé et Mobilité. Ce projet social implique le recrutement par la CCLTG d'un(e) Chargé(e) de Coopération à compter de 2023 cofinancé par la CAF 24 000 €/an sur la base d'un ETP renouvelé sur 5 ans. Ses missions :

- Formalisation des politiques petite enfance, enfance-jeunesse et éducation, animation sociale, parentalité, logement et accès aux droits à l'échelle interco...,
- Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles,

- Coordonner et animer la mise en réseau des acteurs...

Il convient de créer un emploi non permanent à temps complet sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A ou de rédacteur territorial relevant de la catégorie B pour effectuer les missions de chargé de coopération CTG.

Le Conseil communautaire est appelé à :

- **AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi non permanent sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A ou sur le grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie B pour effectuer les missions de chargé de coopération Convention Territoriale Globale, à temps complet, pour une durée de 1 an à compter du 1er août 2023, renouvelable dans la limite de 5 ans;

10/ Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public en ZAE : ZAE de Bordevieille à Beaumont-de-Lomagne : validation coût prévisionnel, plan de financement prévisionnel, demandes de subvention auprès de l'Etat

La CCLTG envisage de remplacer les parcs lumineux d'éclairages publics existants par des leds moins énergivores sur la zone d'activité communautaire de Bordevieille à Beaumont. L'investissement sera porté par la CCLTG.

La loi N°005-781 du 13/07/2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique. C'est pourquoi, la CCLTG souhaite débiter ces actions avec le parc d'éclairage public de la ZAE de Bordevieille à Beaumont. Le coût prévisionnel s'élève à 31 992 €HT. Certaines opérations d'amélioration de la performance énergétique d'un patrimoine communautaire sont susceptibles d'être éligibles au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Il sera proposé de solliciter le SDE pour gérer et valoriser les CEE. Le SDE 82 pourrait ainsi reverser à la collectivité, sous forme de subvention, 80% du montant HT de la vente générée par l'opération.

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT	
Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public sur la zone d'activité économique (ZAE) de Bordevieille	31 992 €	Aides publiques :		
			Etat	15 996 50%
			SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	15 996 50%
		Autofinancement :		
			Communauté de Communes	15 996 50%
TOTAL €HT	31 992	TOTAL €HT	31 992	100%

Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** l'opération, le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel exposés ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter l'inscription aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ;
- **INSCRIRE** aux budgets 2023, les crédits nécessaires au financement de cette opération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à préfinancer l'opération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de l'opération.

11 / Transfert de gestion et valorisation des certificats d'économies d'énergies (CEE) au SDE : travaux bâtiments intercommunaux, éclairage public : signature d'une convention avec le SDE /CCLTG (2023-2025)

Il est proposé d'engager la CCLTG dans la démarche de mutualisation du SDE 82 mise en place en 2012, destinée à organiser un groupement de collecte des CEE auprès de ses adhérents. Lorsque la CCLTG engage des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) introduit par la loi d'orientation énergétique de juillet 2005. Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées, la CCLTG peut bénéficier de CEE délivrés par le Ministère en charge de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Pour déposer un dossier au Registre National et obtenir les CEE, il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWhcumac. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière. Certaines opérations d'amélioration de la performance énergétique d'un patrimoine communautaire sont susceptibles d'être éligibles au dispositif des CEE. Le SDE 82 se chargera du montage des dossiers et la CCLTG transfèrera les CEE au SDE 82. Le SDE 82 reversera à la collectivité, sous forme de subvention, 80% du montant HT de la vente générée par l'opération intercommunale associée, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 29/11/2013.

→ Le Conseil communautaire est appelé à

- *DESIGNER le SDE 82 «Tiers Regroupeur» des CEE au sens de l'article 7 du Décret n°2010-1664 du 29 novembre 2010 relatif aux CEE, jusqu'à la fin de la cinquième période nationale fixée au 31 décembre 2025, date définie selon l'article 1 du décret n°2021-712 du 3 juin 2021 codifié à l'article R221-1 du code de l'énergie ;*
- *APPROUVER la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDE 82 ;*
- *AUTORISER le Président à signer tous documents à intervenir dans ce cadre et notamment la Convention de partenariat pour le transfert et l'attestation de cession des CEE établies entre la CCLTG et le SDE 82.*

12/Contrat d'équipement du Département : signature d'un avenant N°1

Trois opérations sous maîtrise d'ouvrage communautaire pourraient faire l'objet d'un avenant 1 au Contrat d'équipement avec le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne pour une durée de trois ans :

- Le nouveau Pôle petite enfance à Beaumont-de-Lomagne (partie Relais Petite enfance (RPE) et Lieu d'Accueil enfant-Parent (LAEP) et partie aménagements abords extérieurs - hors crèche) pour un coût global prévisionnel du Pôle petite enfance de 2 387 160 €HT ;
- Les travaux de mises aux normes piscine communautaire à Beaumont-de-Lomagne (phase 1) pour un coût prévisionnel de 88 565,15 €HT ;
- Le démontage de la Boucle Locale Radio (BLR) réseau haut débit de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise pour un coût prévisionnel de 28 930 €HT ;

Soit un programme prévisionnel d'un coût total de 2 504 655,10 €HT.

Le Conseil communautaire est appelé à :
- **APPROUVER** la proposition de programme de travaux présentée par Monsieur le Président tel que défini ci-après :

- ♦ Le nouveau Pôle petite enfance à Beaumont (partie RPE et LAEP et partie aménagements abords extérieurs -hors crèche) pour un coût prévisionnel du Pôle petite enfance de 2 387 160 €HT ;
- ♦ Les travaux de mises aux normes piscine communautaire à Beaumont (phase 1) pour un coût prévisionnel de 88 565,15 €HT ;
- ♦ Le démontage de la Boucle Locale Radio de la CCLTG pour un coût prévisionnel de 28 930 €HT soit un programme prévisionnel d'un coût total de 2 504 655,10 €HT.

- **AUTORISER M. le président** à solliciter auprès du Département, l'octroi de subventions relatives à l'ensemble des projets sus-mentionnés dans le cadre d'un avenant 1 au Contrat d'équipement -
AUTORISER M. le Président à solliciter le préfinancement des projets listés dans l'avenant 1 au Contrat d'équipement sans attendre la décision portant attribution de la subvention globale départementale ;

13/Programme de travaux d'investissement voirie - exercice 2023 : demande de subvention auprès du Département

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2023 qui s'est tenu le 16 février 2023, il est proposé à l'assemblée communautaire :

- d'approuver le programme de travaux voirie de l'exercice 2023 pour un montant de dépenses de 460 000 € correspondant pour partie à la subvention départementale de la voirie prise en charge au titre de l'exercice 2023.
- d'approuver la réalisation d'un programme de liant de 190 000€, un programme de signalisation routière verticale de 16 800€, de signalisation horizontale de 20 000€ et ouvrages d'art de 202 000 € (pont de Marsac + expertise 4 ponts).

Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** le programme de travaux voirie de l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter la dotation «amendes de police» 2023 pour des travaux de sécurité routière réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter les subventions départementales pour le programme de travaux d'investissement voirie de l'exercice 2023.

14/Signature des deux conventions pré-opérationnelles EPF/CCLTG/communes de Beaumont & Lavit

L'EPF est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter les opérations d'aménagement.

Pour décliner la stratégie de revitalisation engagée à travers le programme PVD et les contrats Bourgs Centres, les communes de Beaumont, Lavit et la CCLTG aspirent à mettre en œuvre des actions d'aménagement et de réhabilitation de l'habitat. Il est nécessaire d'anticiper la maîtrise des fonciers stratégiques.

Aussi, les parties prenantes ont convenu de la mise en place de 2 conventions pré-opérationnelle avec l'EPF, l'une associant Beaumont, CCLTG et EPF, l'autre Lavit, CCLTG et EPF, pour :

- réaliser, si besoin, les études foncières nécessaires à l'identification des périmètres à l'intérieur desquels une veille foncière s'avère nécessaire ;
- d'analyser et le cas échéant répondre aux premières opportunités foncières se présentant et susceptibles d'intéresser le futur projet ;
- de mener les études nécessaires en vue de préciser les intentions du projet.

Chaque Commune et l'EPCI confie à l'EPF une mission d'acquisitions foncières sur un ou des secteurs susceptibles d'accueillir, sur le moyen/long terme, la réalisation d'une ou plusieurs opérations de revitalisation des centres-bourgs avec la création de logements, dont au moins 25% de logements locatifs sociaux, avec de possibles opérations mixtes (habitat couplé à des équipements, services, commerces).

Chaque convention est conclue pour 5 ans à compter de son approbation par le préfet de Région. A l'échéance de la convention ou avant son terme, l'action de l'EPF pour le compte des Commune et/ou de l'EPCI peut se poursuivre dans le cadre de la signature d'une convention opérationnelle. Selon les projets envisagés comme prioritaires à court ou moyen terme, le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF est fixé à 500 000 € au titre de chacune des 2 conventions pré-opérationnelles.

Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER les deux conventions pré-opérationnelles ci-annexées entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, la CCLTG et respectivement chacune des Communes de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne ;**
- **AUTORISER M. le Président à signer les deux conventions pré-opérationnelles et les documents y afférents ;**
- **DONNER tout pouvoir à M. le Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives aux dites conventions.**

15/ Etude globale «Plan guide de références des aménagements et espaces publics à Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne» : validation de la convention tripartite de gouvernance et de cofinancement

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et des Contrats Bourgs Centres va être lancé un marché de prestation intellectuelle intitulée «Etude globale Plan Guide de Référence des aménagements urbains et espaces publics pour les centres bourgs de Beaumont et de Lavit». Le coût prévisionnel de cette étude est de 110 000 €HT. Il convient de conventionner avec les communes de Beaumont et de Lavit pour mobiliser et piloter l'expertise externe qui sera mandatée pour réaliser l'étude dans les meilleures conditions. Le caractère transversal et multithématique de l'étude, qui concerne l'aménagement de l'espace, la politique du logement et du cadre de vie et le développement économique, ainsi que son bénéfice partagé en termes d'attractivité, justifient la contribution financière des trois collectivités signataires qui constitue la part collective d'autofinancement.

La convention tripartite vise ainsi à :

- confier à la CCLTG le rôle de maître d'ouvrage, chef de file administratif et financier de l'étude globale Plan Guide de Référence des aménagements urbains et des espaces publics des centres bourgs de Beaumont et de Lavit ;
- définir la gouvernance concernant le pilotage politique et le suivi technique en phases d'attribution du marché, puis d'élaboration de chaque plan guide de référence communal ;
- préciser la répartition du reste à charge réel entre les cosignataires et les modalités de reversement à la CCLTG des parts communales respectives de ce reste à charge.

Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** la convention tripartite ci-annexée entre la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et les Communes de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit-de-Lomagne ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention tripartite et les documents y afférents ;
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

16. Programme « aides aux façades » sur Beaumont-de-Lomagne : poursuite du programme 2023-2024, demande de subvention auprès de la Région

- Le programme « aides aux façades » concerne la commune de Beaumont-de-Lomagne (inscrite dans le cadre de la politique Bourgs Centres Occitanie) afin d'aider les propriétaires souhaitant réhabiliter les façades des immeubles éligibles.
- Les propriétaires, co-propriétaires, usufruitiers ou détenteurs d'un bail commercial d'un immeuble donnant sur la halle de Beaumont et dans le périmètre de la zone UA peuvent bénéficier d'une subvention conjointe de la Communauté de Communes ou de la commune de Beaumont et de la Région Occitanie selon la localisation du bien pour rénover leurs façades.
- Les immeubles situés autour de la halle sont éligibles aux aides de la Communauté de Communes selon conditions précisées dans le présent règlement. L'aide intercommunale à la valorisation des façades est égale à 45% du coût des travaux dans la limite de 1575 € de subvention par façade visible depuis l'espace public (3500 € HT de travaux maximum pris en compte dans le calcul). Les travaux subventionnables intègrent les travaux de volets (peinture ou remplacement).
- Les immeubles situés dans la zone d'intervention Ua sont éligibles aux aides façades de la ville de Beaumont selon conditions précisées dans le présent règlement. L'aide communale à la valorisation des façades est calculée sur la base d'un coût au m² de travaux : 8 € le m² de façade enduite, 9 € le m² de façade à colombage et 15 € le m² de façades en pierres ou briques apparentes et 7€ le ml de traitement des entourages de fenêtres, portes et corniches en briques ou pierres apparentes ou enduit gratté ou badigeonné à la chaux. Le montant maximal de subvention communale sera plafonné à hauteur de celle octroyée par la Communauté de Communes.
- L'aide Régionale doit être considérée comme une participation financière au fonds commun (Région/Commune/CCLTG) dédié au « Programme Façades ».
- L'aide Régionale sera affectée à la Communauté de Communes « guichet unique », qui se charge ensuite de la verser au bénéficiaire de la subvention en complément de l'aide communale et/ou intercommunale.
- L'aide régionale correspond à un taux maximum d'intervention de 25% des dépenses éligibles du programme annuel et d'une dépense plafonnée à 200 000 €HT. L'aide régionale sera plafonnée au montant de la subvention intercommunale ou communale attribuée aux bénéficiaires. Toutefois, la Région interviendra à parité de l'aide communale ou intercommunale selon le périmètre concerné.

16. Programme « aides aux façades » sur Beaumont-de-Lomagne : poursuite du programme 2023-2024, demande de subvention auprès de la Région

- La Communauté de Communes est le guichet unique en charge du programme. L'équipe OPAH (cabinet Issot-Riera) maître d'œuvre assure le suivi du programme pour le compte de l'EPCI. Elle gère la communication, l'information initiale du demandeur, le montage et le suivi des dossiers, le pilotage de la Commission façades, le contrôle des travaux réalisés, la gestion du dossier de demande de paiement et le versement des aides au bénéficiaire.
- La Commission façades étudie la conformité du projet au regard du règlement (préconisations, analyse des devis et identification des dépenses).

→ Le Conseil Communautaire est appelé à :

- ACTER le règlement administratif, technique et financier ci-joint du Programme façades en partenariat avec la Région, la commune de Beaumont-de-Lomagne et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise ;
- AUTORISER le Président à poursuivre le programme et la communication auprès des propriétaires concernés ;
- SOLLICITER une nouvelle enveloppe de subventions auprès de la Région.
- INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2023-2024 ;
- AUTORISER le Président à autoriser le pré-financement de l'opération
- DONNER POUVOIR à son Président pour signer tous documents afférents à l'opération.

Point PLUI

- La version 1 du PADD a été présentée en COPIL PLUi le 6 avril 2023. La proposition a fait suite :
 - aux enjeux issus du diagnostic du PLUi
 - au Portée À Connaissance (PAC) de l'Etat
 - Aux différents échanges ayant eu lieu lors des séminaires élus de juin 2022 et février 2023 et lors des différents COPIL
 - aux idées, suggestions et réflexions ayant été émises lors du Bus'tour

- Ce PADD doit être retravaillé pour :
 - Intégrer les remarques du Comité de pilotage
 - Intégrer les choix retenus pour la Stratégie de Développement Economique et Touristique (SDET) de la communauté de communes
 - Si besoin, mieux prendre en compte le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Point PLUI (suite)

- Prochaines étapes :

- Réunion en parallèle sur la procédure « Périmètre Délimité des Abords », 24 Avril 2023 à 15h00 à la CCLTG *(uniquement communes conviées concernées par périmètre 500 m autour d'un MH)*
- Echanges sur la stratégie SDET, 27 Avril 2023 à 14h30 à Sérignac
- Présentation du PADD, retravaillé en COPIL à l'ensemble des communes, *date et lieu à définir*
- Réunion Personnes Publiques Associées sur le PADD, *date et lieu à définir*
- Réunions publiques sur le diagnostic et le PADD, *date, lieu et format de réunion à définir*
- *En Parallèle, avancement du travail technique par le bureau d'études (cf. page suivante)*

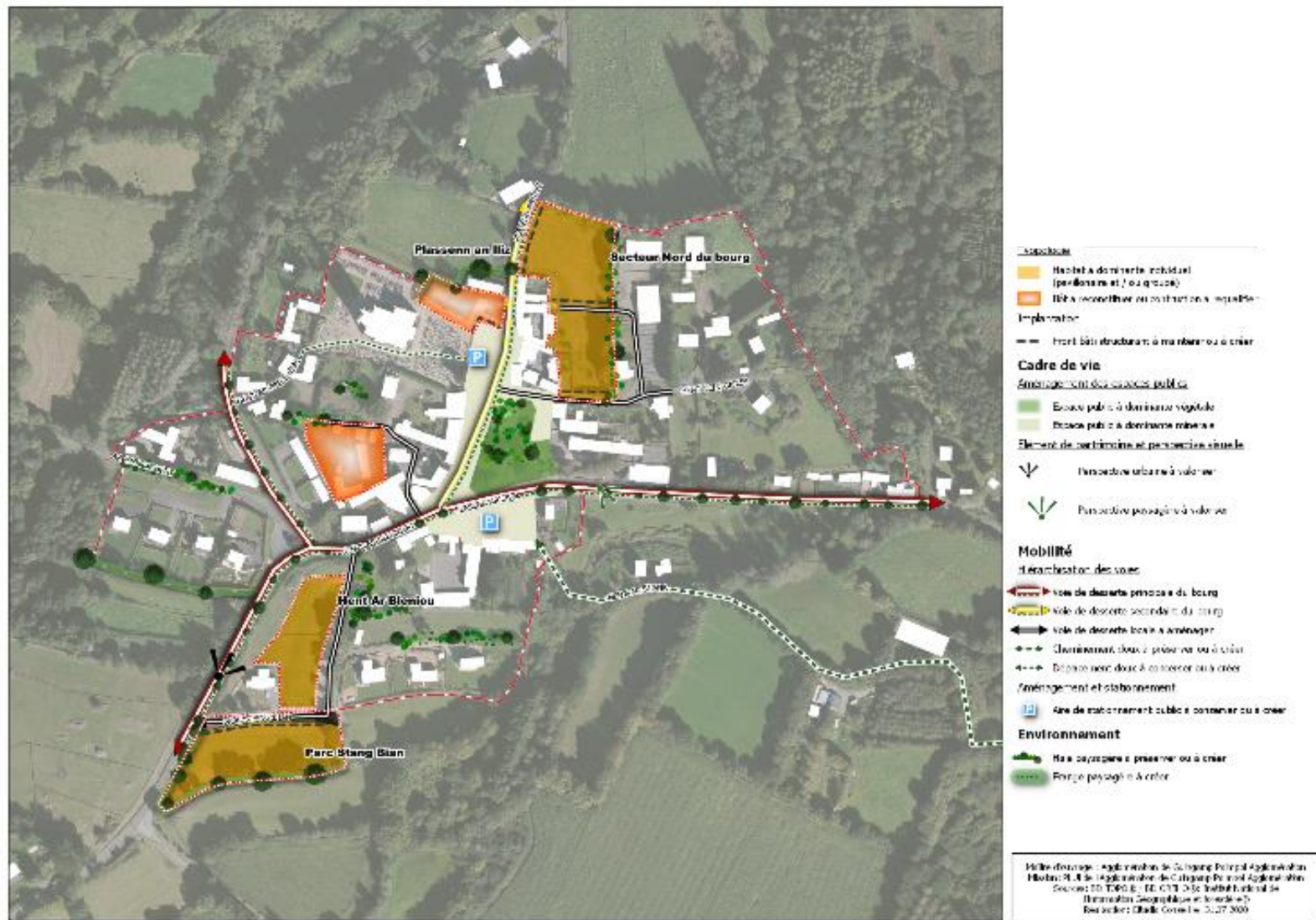
1. Définir les projets des bourgs et villages

- ▶ Imaginer l'évolution des bourgs et villages et définir les principes de **développement** : aménagement des espaces publics et cheminements piétons, implantation des nouvelles constructions, identification des terrains non bâtis à préserver...
- ▶ Traduire ces principes dans des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles

2. Traduire le PADD et les projets des bourgs et villages dans le zonage (zones U, AU, A et N) et le règlement

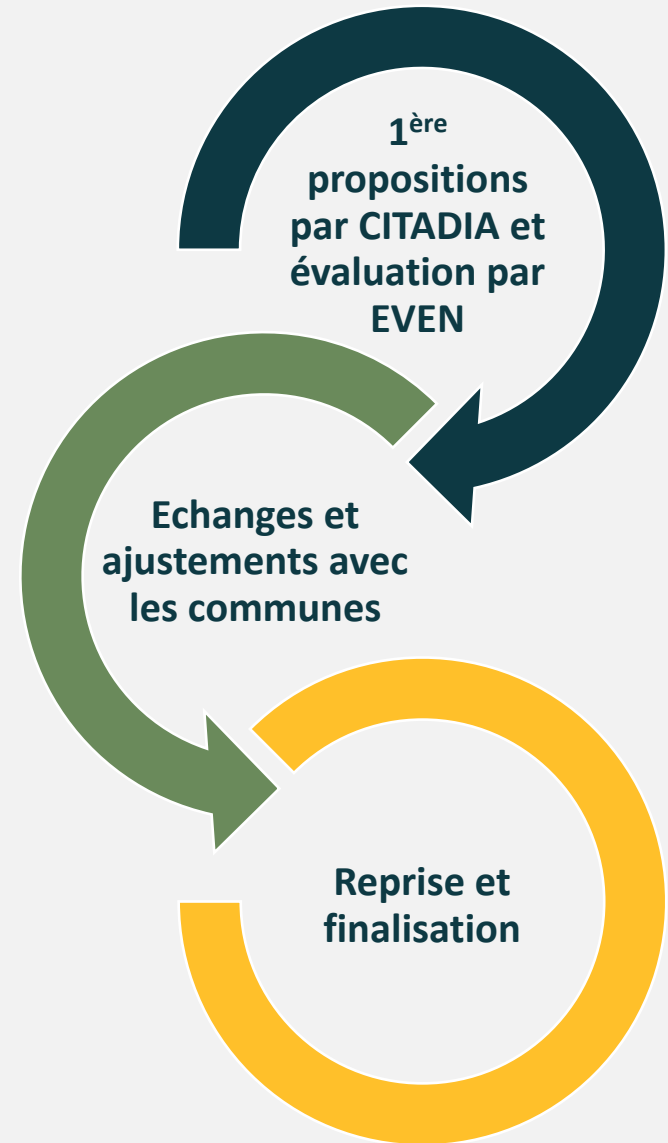
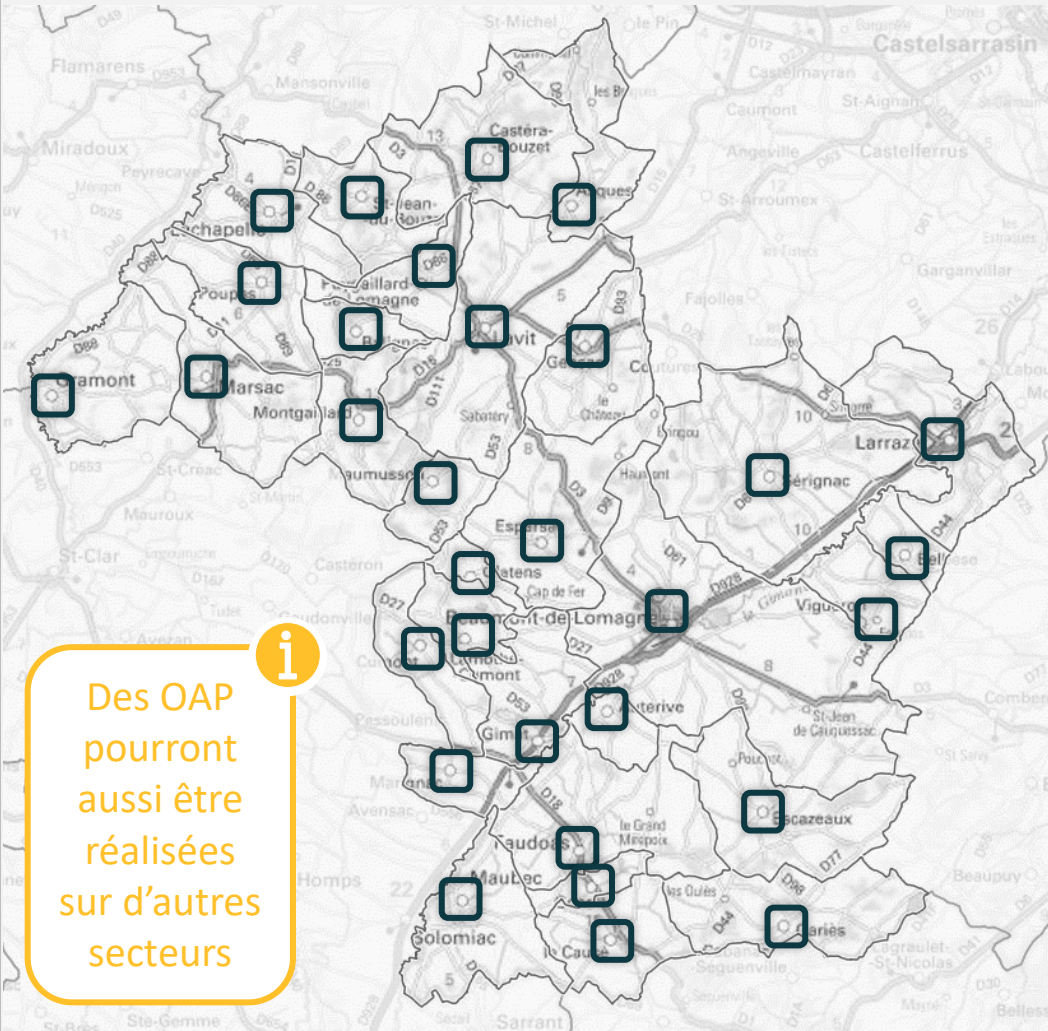
- ▶ D'abord, identifier les zones à préserver au regard des enjeux environnementaux (risques, biodiversité...)

Exemple d'une OAP sectorielle sur un village



Proposition méthodologique

1 oap par centre-bourg / centre-villageois



Lancement du marché public pour l'étude globale «Plan de références des aménagements et espaces publics à Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne»

- Echéancier d'analyse des offres et de sélection du BE
 - Mardi 30 mai 2023 à 9:00 : réception des offres écrites + réunion d'ouverture des plis
 - Jeudi 8 juin de 9h à 12h : jury de présélection des offres écrites
 - Mardi 20 juin : information sur le processus en Conseil Communautaire
 - Jeudi 22 juin : journée entière d'auditions des candidats présélectionnés
 - (matin : lot 1 seul, milieu de journée lot 1 et 2, après-midi : lot 2 seul)
 - Mardi 27 juin 2023 : Réunion d'attribution du marché
 - Jeudi 6 juillet 2023 : Comité de Pilotage et Comité technique de lancement (ou 31 août)
 - DEROULE ETUDE SUR 6 A 7 MOIS

Compte Financier Unique : La CCLTG a déposé sa candidature auprès de l'état pour expérimenter le CFU sur les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2023.